

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

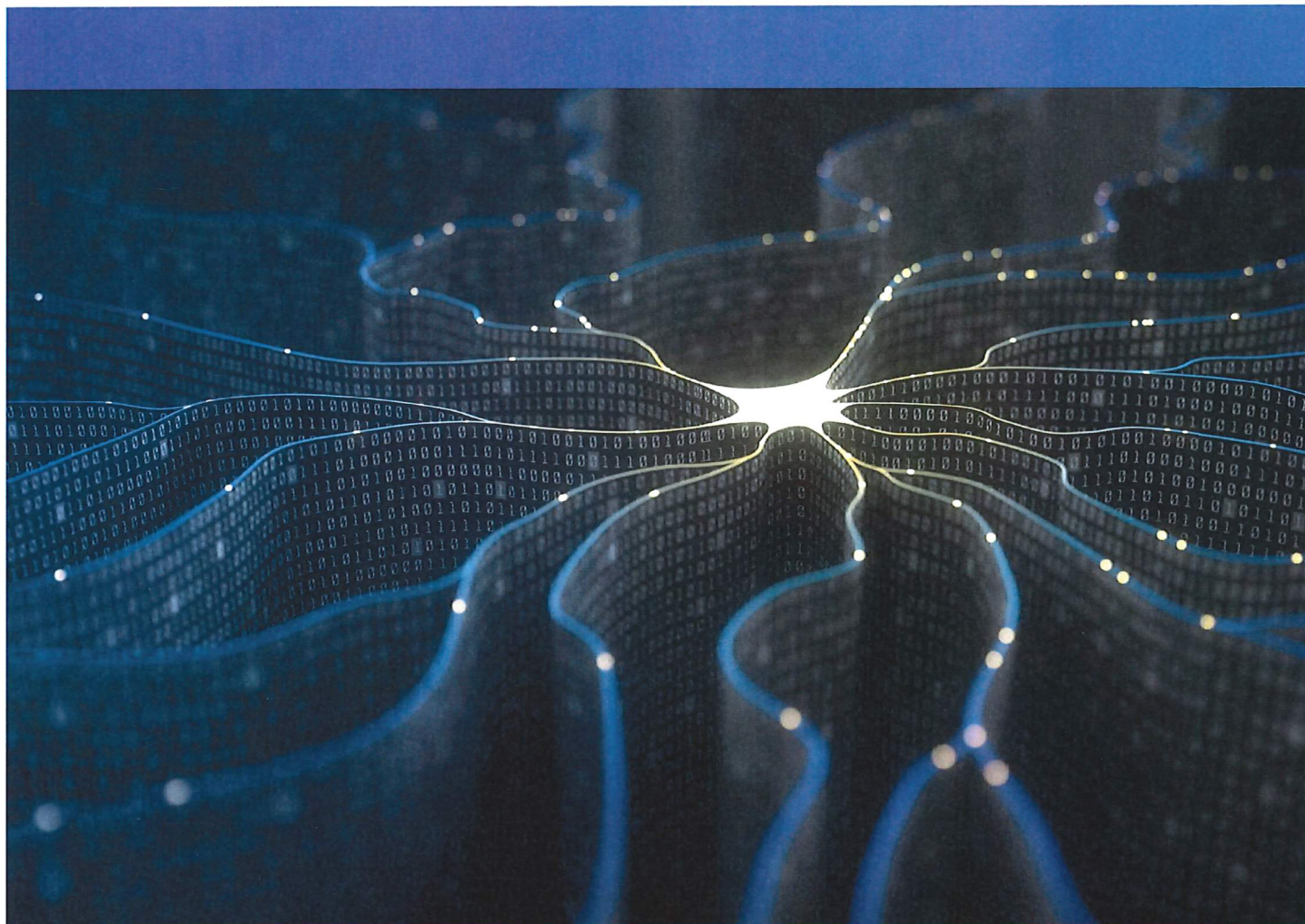
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 02674 Numéro SIREN : 969 202 241 Nom ou dénomination : CGG

Ce dépôt a été enregistré le 10/05/2022 sous le numéro de dépôt 5509



DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021

incluant le rapport financier annuel

Certifié conforme
Le 5 mai 2022

Sophie ZURQUIYAH
Directeur Général



6.2 COMPTES ANNUELS 2020-2021 DE CGG

6.2.1 Bilan

		Au 31 décembre 2021			Au 31 décembre 2020
En millions d'euros	Notes	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
ACTIF IMMOBILISÉ		9 347,8	(7 464,3)	1 883,5	1 332,6
Immobilisations incorporelles	3	26,5	(25,8)	0,7	1,4
Autres immobilisations incorporelles		26,5	(25,8)	0,7	1,4
Immobilisations incorporelles en cours		-	-	-	-
Immobilisations corporelles	3	7,6	(6,4)	1,2	1,4
Constructions		7,1	(6,2)	0,9	1,1
Autres immobilisations corporelles		0,5	(0,2)	0,3	0,3
Immobilisations en cours		-	-	-	-
Immobilisations financières	4	9 313,7	(7 432,1)	1 881,6	1 329,8
Participations		8 635,1	(7 432,1)	1 203,0	1 230,5
Créances rattachées à des participations		675,9	-	675,9	85,5
Autres titres immobilisés		-	-	-	11,2
Prêts		0,1	-	0,1	0,3
Autres immobilisations financières		2,6	-	2,6	2,3
ACTIF CIRCULANT		392,2	(13,9)	378,3	580,8
Avances & acomptes versés sur commandes		0,4	-	0,4	0,3
Créances		204,9	(1,2)	203,7	375,9
Créances clients et comptes rattachés	5	23,7	-	23,7	6,5
Autres créances d'exploitation		2,8	(0,2)	2,6	0,8
Autres créances	6	178,4	(1,0)	177,4	368,6
Valeurs mobilières de placement et créances assimilées	10	85,9	(12,7)	73,2	24,6
Instruments de Trésorerie Actif		0,6	-	0,6	1,0
Disponibilités		100,4	-	100,4	179,0
Comptes de régularisation actif	14	19,8	-	19,8	0,5
TOTAL ACTIF		9 759,8	(7 478,2)	2 281,6	1 913,9

En millions d'euros	Notes	Avant affectation du résultat	Après affectation du résultat
		31.12.2021	31.12.2020
CAPITAUX PROPRES	7	520,9	811,9
Capital		7,1	7,1
Primes d'émission, d'apport et de conversion		790,8	1 866,4
Écart de réévaluation		0,2	0,2
Réserve légale		7,1	7,1
Autres réserves		6,2	6,2
Report à nouveau		0,2	-
Résultat de l'exercice		(291,2)	(1 075,6)
Provisions réglementées		0,5	0,5
PROVISIONS	8	5,7	2,1
Provisions pour risques		4,7	1,0
Provisions pour charges		1,0	1,1
DETTES		1 723,6	1 090,5
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9	1 047,9	473,6
Emprunts dettes financières divers		132,6	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11	21,3	8,5
Dettes fiscales et sociales	12	5,0	2,7
Autres dettes d'exploitation		0,6	5,0
Autres dettes	13	516,2	600,7
Comptes de régularisation passif	14	31,4	9,4
TOTAL PASSIF		2 281,6	1 913,9

6.2.2 Compte de résultat

<i>En millions d'euros</i>	Notes	Au 31 décembre	
		2021	2020
Prestations de services		-	-
Produits des activités annexes		29,0	16,9
Chiffre d'affaires	16	29,0	16,9
Consommations en provenance des tiers		(49,5)	(30,6)
Impôts et taxes		(0,6)	(2,3)
Charges de personnel		(7,5)	(7,4)
Autres produits (charges) de gestion courante		(0,5)	(0,7)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		(1,3)	(2,4)
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		-	9,9
Résultat d'exploitation		(30,4)	(16,6)
Gains (pertes) de change		(13,4)	11,2
Dividendes reçus des filiales		232,1	203,7
Autres produits (charges) financiers		49,8	36,0
Intérêts financiers		(102,7)	(79,6)
Dotations aux provisions		(437,5)	(1 269,4)
Reprises sur provisions		521,3	169,1
Résultat financier	18	249,6	(929,0)
Résultat courant		219,2	(945,6)
Résultat net des cessions d'actifs		(529,9)	(125,2)
Dotations pour dépréciation et provisions exceptionnelles		-	(1,0)
Reprises sur dépréciations et provisions exceptionnelles		0,3	0,8
Autres éléments exceptionnels		15,4	(11,9)
Résultat exceptionnel	19	(514,2)	(137,3)
Impôts sur les bénéfices	20	3,8	7,3
Résultat net		(291,2)	(1 075,6)

6.2.3 Tableau des flux de trésorerie

		Au 31 décembre	
En millions d'euros	Notes	2021	2020
EXPLOITATION			
Résultat net		(291,2)	(1 075,6)
Dividendes reçus non cash	18	(231,1)	(196,2)
Amortissements et provisions		1,0	1,8
(Plus) ou moins-values de cessions d'actifs	19	529,9	125,2
Dotations (reprises) sur provisions réglementées, risques et charges et immobilisations financières		(83,8)	1 091,4
Annulation du coût de la dette financière externe	18	89,4	65,3
Autres éléments sans impact sur les flux de trésorerie		(19,9)	(35,8)
Capacité d'autofinancement		(5,7)	(23,9)
(Augmentation) diminution des créances clients		(17,2)	11,1
(Augmentation) diminution des autres créances de l'actif circulant		(17,5)	36,6
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs		12,9	(4,7)
Augmentation (diminution) des autres passifs d'exploitation		14,4	(33,9)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		(13,1)	(14,8)
INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(0,1)	-
Acquisition de participations		(24,1)	-
Total investissement		(24,2)	-
Valeurs de cessions des actifs		25,0	6,0
Remboursement de prêts		0,2	0,2
Attribution de prêts		(469,3)	(0,5)
Flux de trésorerie affectés aux investissements		(468,3)	5,7
FINANCEMENT			
Remboursement d'emprunts	9	(493,3)	(4,4)
Charges d'intérêts payées	9	(66,4)	(25,0)
Nouveaux emprunts	9	1 011,6	-
Variation prime d'émission nette des amortissements		-	-
Augmentation (diminution) nette des découverts bancaires		-	-
Variation nette des avances de trésorerie aux filiales		(1,0)	(144,7)
Augmentation de capital	7	-	-
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement		450,9	(174,1)
Variation de trésorerie		(30,5)	(183,2)
Trésorerie à l'ouverture		199,8	383,0
Trésorerie à la clôture		169,3	199,8

6.2.4 Notes annexes

NOTE 1	Principes, règles et méthodes comptables	253	NOTE 14	Comptes de régularisation	273
NOTE 2	Faits marquants	254	NOTE 15	Engagements au titre d'obligations contractuelles, engagements hors bilan et risques	274
NOTE 3	Immobilisations incorporelles et corporelles	257	NOTE 16	Chiffre d'affaires	276
NOTE 4	Immobilisations financières	258	NOTE 17	Transferts de charges	276
NOTE 5	Clients	262	NOTE 18	Résultat financier	276
NOTE 6	Autres créances	262	NOTE 19	Résultat exceptionnel	277
NOTE 7	Capital social et plan d'options	263	NOTE 20	Impôts sur les bénéfices	278
NOTE 8	Provisions pour risques et charges	267	NOTE 21	Effectifs	279
NOTE 9	Dettes financières	269	NOTE 22	Rémunération des administrateurs et du Directeur Général	279
NOTE 10	Instruments financiers	272	NOTE 23	Transactions avec les sociétés liées	280
NOTE 11	Dettes fournisseurs	272	NOTE 24	Événements postérieurs à la clôture	280
NOTE 12	Dettes fiscales et sociales	273			
NOTE 13	Autres dettes	273			

NOTE 1 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux au 31 décembre 2021 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France, selon le règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018 homologué par arrêté du 8 octobre 2018, ainsi qu'avec les avis et recommandations de l'Autorité des normes comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2021 ont été approuvés par le Conseil d'administration le 3 mars 2022 suivant le principe de continuité d'exploitation.

Pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement admis, certains éléments du bilan, du compte de résultat et des informations annexes sont déterminés par la Direction de la Société à partir d'estimations et sur la base d'hypothèses. Les chiffres réels peuvent donc différer des données estimées.

CGG SA est la société mère du Groupe CGG. Le siège social de CGG SA est situé au 27 avenue Carnot, 91300 Massy depuis le 31 mai 2019.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition est constitué des éléments suivants :

- prix d'achat ;
- coûts directement attribuables engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner ;
- estimation initiale des coûts de démantèlement.

Les opérations de crédit-bail qui transfèrent le titre de propriété du bien à l'issue du contrat ne sont pas considérées dans les comptes annuels comme des acquisitions d'immobilisations assorties d'un emprunt.

Les immobilisations sont amorties sur la base du coût d'acquisition diminué de sa valeur résiduelle lorsque celle-ci est significative et selon le mode linéaire. Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

- agencements : six à dix ans ;
- matériels et outillages d'exploitation : trois à cinq ans ;
- matériels de transport : trois à cinq ans ;
- matériels de bureau et mobiliers : trois à dix ans ;
- logiciels, ERP : cinq à dix ans.

Les matériels et logiciels ne font pas l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire.

Les dépenses de réparation ou de maintenance qui ne prolongent pas de manière significative la durée de vie de l'immobilisation concernée ou qui ne constituent pas d'avantages économiques complémentaires sont comptabilisées en charges de la période.

La Société applique depuis le 1^{er} janvier 2005 les règlements n° 2002-10 et 2004-06 du Comité de la réglementation comptable, relatifs respectivement à l'amortissement et à la

dépréciation des actifs, et à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Perte de valeur des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet de dépréciation exceptionnelle lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur actuelle apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. La nécessité d'une dépréciation est appréhendée par groupe d'actifs autonomes par comparaison de la valeur nette comptable à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction de la Société.

Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur vénale ou, le cas échéant, la valeur d'usage.

Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et dépréciés à raison des moins-values latentes, lesquelles sont généralement estimées par la direction en fonction de leur valeur d'usage. La détermination de la valeur d'usage repose sur des estimations : flux de trésorerie futurs attendus, taux d'actualisation appliqués à ces flux, et taux de croissance à long terme retenu pour la projection de ces flux.

Titres de placement, instruments financiers et autres disponibilités

Les titres de placement sont constitués de valeurs mobilières de placement et de dépôts à court terme dont l'échéance est généralement inférieure à trois mois. Ces titres sont comptabilisés au montant le plus faible entre le prix de revient et la valeur de marché.

La Société utilise généralement des contrats de couverture à terme pour limiter le risque de change relatif aux excédents en dollars US. Lorsque ces contrats d'achat ou de vente à terme sont considérés comme des opérations de couverture, la Société ne tient pas compte des profits ou pertes futurs sur ces instruments à la clôture et comptabilise le gain ou la perte réalisé lors du dénouement de l'opération.

Lorsque ces contrats d'achat ou de vente à terme sont considérés comme des opérations spéculatives, la Société comptabilise une provision pour risque de change à la clôture en cas de perte latente.

Primes de remboursement des obligations et frais d'émission d'emprunts

Les primes de remboursement des obligations et les frais d'émission d'emprunts sont amortis sur la durée de l'emprunt correspondant.

Recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont immobilisés et amortis linéairement sur 10 ans.

Impôts sur les sociétés

La Société comptabilise l'impôt sur les sociétés en conformité avec les lois et règles fiscales du pays dans lequel elle réalise ses résultats.

CGG a opté depuis le 1^{er} janvier 1991 pour le régime de l'intégration fiscale pour ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %.

Engagements de retraite et autres avantages sociaux

La Société participe à la constitution des retraites de son personnel en versant des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés du service des allocations vieillesse. Par ailleurs, un régime de retraite complémentaire existe pour les membres du Comité Exécutif du Groupe.

Le montant estimé et actualisé des indemnités de départ à la retraite qui seront éventuellement dues au personnel en application des conventions collectives en vigueur est provisionné au bilan. Les impacts des changements des hypothèses actuarielles sont comptabilisés au compte de résultat, au cours de l'exercice de leur constatation.

La Société n'a pas d'autres engagements significatifs concernant d'éventuels avantages sociaux consentis au personnel au-delà de sa période d'activité, tels que soins médicaux ou assurance-vie.

Provisions pour risques et charges

La Société provisionne les divers risques et charges connus à la clôture de l'exercice si les dépenses qui peuvent en résulter sont probables et peuvent être quantifiées. Si ces conditions ne pouvaient être réunies, une information serait toutefois fournie dans les notes aux états financiers.

Les profits latents éventuels ne sont pas pris en compte avant leur réalisation.

NOTE 2 FAITS MARQUANTS

Au cours de l'exercice 2021

Plan stratégique 2021

Le tout début de l'année 2021 a vu se matérialiser les dernières étapes du plan stratégique lancé par le Groupe en novembre 2018 :

Exercice de l'option de vente des titres Shearwater par Eidesvik

Le 11 janvier 2021, Eidesvik a décidé d'exercer son option de vente et de vendre à la Société toutes ses actions de Shearwater (SGS) au prix d'exercice de 30 millions de dollars US.

Par cette transaction, CGG SA a fait l'acquisition de 1 987 284 actions SGS au prix de 30 millions de dollars US ou 24,7 millions d'euros, portant ainsi sa participation dans SGS à 35,9 millions d'euros net ou 6,64 % du total des actions en circulation et 6,72 % des actions ayant des droits de vote.

Vente des titres Shearwater

Le 12 janvier 2021, CGG a accepté l'offre ferme de Rasmussengruppen d'acquérir toutes les actions Shearwater (SGS) détenues par la Société, y compris celles qu'elle détenait à la suite de l'exercice par Eidesvik de son option de vente. Par cette transaction, la Société a cédé la totalité de ses titres SGS en contrepartie d'un montant de 27,6 millions de dollars US ou 22,5 millions d'euros. Cette transaction a été finalisée le 18 janvier 2021 et le paiement a été reçu.

Les incidences de l'opération dans les comptes de la société se présentent comme suit :

Période	Opération	Nombre de titres	Prix unitaire en dollar US	Total en dollars US	Taux de conversion €/ \$	Valeur convertie en euros
Janvier 2020	Achat	1 958 248	25,2262	49 399 176	1,1115	44 443 703
Janvier 2021	Achat	1 987 284	15,0960	30 000 000	1,2124	24 744 309
Janvier 2021	Vente	(3 945 532)	7,0	(27 618 724)	1,2271	(22 507 313)

En millions d'euros		2021	2020
Dépréciation des titres de participation		-	(33,3)
Reprise de provisions sur titres à la date de cession		33,3	-
Incidence sur le résultat financier de la période (notes 4 et 18)		33,3	(33,3)
Valeur nette des titres cédés		(69,2)	-
Produit de cession des titres		22,5	-
Incidence sur le résultat exceptionnel de la période (note 19)		(46,7)	-
Incidence sur le résultat net de la période		(13,4)	(33,3)

Emission d'obligations sécurisées de premier rang et réalisation des conditions de règlement de l'offre de rachat et remboursement des obligations existantes

La Société s'est engagée dans un processus de refinancement au cours du premier trimestre 2021 en vue (i) de normaliser la structure du capital, (ii) d'allonger la maturité de la dette pour gérer les besoins de trésorerie à long terme et (iii) de bénéficier de taux d'intérêt plus attractifs en se départant des intérêts capitalisés (« PIK »).

Le 1^{er} avril 2021, la Société a émis des obligations 2027 garanties à 8,75 % pour un montant nominal de 500 millions de dollars US et des obligations 2027 garanties à 7,75 % pour un montant nominal de 585 millions d'euros (ensemble, les « Obligations 2027 »). Les obligations 2027 sont garanties par certaines filiales de CGG SA sur une base senior.

La Société a conclu le 1^{er} avril 2021 un accord de crédit renouvelable super senior (« RCF ») d'un montant de 100 millions de dollars US, garanti par les mêmes sûretés que les Obligations 2027, portant intérêt déterminé selon le taux SOFR auquel est ajouté une marge maximale de 5 % l'an révisable à la baisse en fonction de la notation du Groupe et de l'atteinte d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'émission des Obligations 2027 était une condition pour :

- (i) l'achat de la totalité des obligations senior de premier rang garanties existantes à échéance 2023 (les « obligations de premier rang existantes » portées par CGG Holding U.S. Inc.) par une offre de rachat (l'« offre de rachat ») lancée le 15 mars 2021 et qui a expiré le 29 mars 2021 ;
- (ii) le remboursement de toutes les obligations de premier rang existantes qui n'ont pas été rachetées dans le cadre de l'offre de rachat ;
- (iii) le remboursement de toutes les obligations seniors de second rang garanties à échéance 2024 (les « obligations de second rang existantes » portées par CGG SA).

Cette condition a été satisfaite. Le produit résultant de l'émission, ainsi que les liquidités disponibles, ont été utilisés pour :

- (i) le règlement de l'offre de rachat ;
- (ii) satisfaire et libérer le 1^{er} avril 2021 et par la suite rembourser le 1^{er} mai 2021 la totalité des obligations de premier rang existantes qui n'ont pas été rachetées dans le cadre de l'offre de rachat ;
- (iii) satisfaire et libérer le 1^{er} avril 2021 et par la suite rembourser le 14 avril 2021 la totalité des obligations de second rang existantes ;
- (iv) payer tous les frais et dépenses y afférents.

Les coûts de transaction relatifs au refinancement ont été comptabilisés au compte de résultat en charges d'exploitation.

Grâce au refinancement, CGG dispose désormais d'une structure de capital normalisée, et de plus de souplesse, avec notamment :

- une maturité étendue à 2027 ;
- une liquidité optimisée grâce au crédit renouvelable de 100 millions de dollars US, à maturité 2025 ;

- la possibilité de rembourser les Obligations 2027 par anticipation sur les trois premières années, et ce, jusqu'à 10 % du nominal par an pour 103 % de sa valeur ;
- un coût de la dette réduit d'environ 30 % sur une base annuelle, avec un taux d'intérêt pondéré de 8,17 % l'an.

Environnement de marché

Avec le redémarrage de l'activité économique, la demande en pétrole et gaz s'est fortement accrue en 2021, entraînant les prix des hydrocarbures dans son sillage. De nombreux observateurs estiment qu'ils devraient se maintenir durablement à des niveaux élevés. Le développement des énergies renouvelables s'inscrit dans le temps long et nécessitera des investissements importants. Le pétrole et, surtout, le gaz devraient ainsi rester au cœur du mix énergétique tout au long de la transition énergétique pour permettre à l'industrie de financer sa transformation progressive, tout en garantissant les besoins mondiaux en énergie.

Bien qu'il soit toujours difficile d'anticiper les évolutions du marché de l'énergie, nous estimons, en ligne avec les analyses sectorielles récentes, que les dépenses E&P devraient croître de manière significative à partir de 2022, avec une nouvelle accélération attendue en 2023, favorisée par la reprise des mises aux enchères de blocs dans nos principaux bassins sédimentaires matures. Après deux années de sous-investissement, nous estimons que nos clients continueront à se concentrer sur l'optimisation des actifs existants et l'exploration de proximité, autant de domaines sur lesquels nous sommes fondamentalement bien placés, grâce à nos technologies de premier plan, pour leur apporter les solutions dont ils ont besoin pour augmenter l'efficacité de leurs projets, dans le respect de leurs objectifs ESG.

Au-delà de nos métiers traditionnels, nous avons développé en 2021 un portefeuille de nouvelles offres technologiques et de solutions, s'appuyant sur notre expertise et nos savoir-faire haut de gamme, pour répondre aux tendances actuelles du marché et accompagner les compagnies d'énergie mais aussi d'autres industries dans le défi de la transition vers un monde à faibles émissions de carbone. Ces nouveaux business, positionnés sur les marchés en forte expansion des Sciences du Digital, de la Transition Énergétique et des solutions de Surveillance et d'Observation, contribueront significativement à la croissance des activités du Groupe dans les années à venir.

Après un premier semestre en demi-teinte, en raison de reports de dépenses ayant principalement affecté notre activité Multi-Clients, le rebond que nous anticipions s'est matérialisé sur la seconde partie de l'année, confirmant nos estimations en matière (i) de reprise progressive de l'activité Géoscience, (ii) de l'augmentation des ventes de notre librairie de données positionnée dans les bassins les plus attractifs ainsi que (iii) de livraisons d'équipements. Le renforcement de notre leadership et de notre différenciation technologique, qui se sont traduits par de nouveaux gains de part de marché, nous placent dans une position favorable alors que la demande pour nos produits et nos services continue de croître.

Titres de participation

L'activité de la Société consiste notamment à détenir des participations.

Valeur des titres de participation au 31 décembre 2021

La valeur nette comptable des titres de participation détenus par la Société au 31 décembre 2021 s'élève à 1 203 millions d'euros. La valeur comptable de ces titres s'apprécie au regard de leur valeur d'usage.

La comparaison entre la valeur d'usage et la valeur comptable des titres de participation a amené la Société à constater une dotation nette aux provisions de 432,8 millions d'euros en 2021 dans le contexte de crise évoqué ci-avant. Le détail de cette provision est donné en note 4. Au titre de l'exercice 2020, la Société avait constaté une dotation nette aux provisions de (1 224) millions d'euros.

Les principaux éléments affectant les titres de participation détenus par la Société sont détaillés dans la note 4.

Procédures judiciaires liées au plan de sauvegarde

Certains porteurs d'obligations convertibles (« Océanes ») 2019 et 2020 ont fait appel du jugement du 1^{er} décembre 2017 d'approbation du Plan de Sauvegarde. La Cour d'appel de Paris a confirmé le jugement dans un arrêt du 17 mai 2018. Par arrêt en date du 26 février 2020, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi de certains porteurs d'Océanes, mettant ainsi un terme définitif à ce litige.

Par jugement en date du 24 novembre 2020, le Tribunal de commerce de Paris a constaté l'achèvement du plan de sauvegarde de la société CGG, celle-ci ayant réglé par anticipation l'intégralité de ses dettes au titre du plan de sauvegarde. Dans ce contexte, la société CGG a réitéré son engagement pris dans le cadre du plan de sauvegarde de maintenir, et faire le nécessaire pour que les filiales de droit français qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce maintiennent en France les centres de décision actuellement situés en France, ce incluant le siège social de la Société, jusqu'au 31 décembre 2022.

Tierce opposition au jugement du Tribunal de Commerce de Paris

Le 22 décembre 2020, M. Jean Gatty, en qualité d'ancien représentant de chacune des deux masses d'Océanes et la société JG Capital Management (société de gestion de JG Partners, un

ancien porteur d'Océanes) dont il est le dirigeant ont formé tierce-opposition au jugement du 24 novembre 2020, qui avait constaté l'achèvement par anticipation du plan de sauvegarde du Groupe CGG.

Après les désistements de M. Jean Gatty, le Tribunal de Commerce de Paris a jugé le 7 mai 2021 la tierce opposition irrecevable, jugement aujourd'hui définitif.

Plaintes au pénal

Par ailleurs, le 2 février 2021, CGG a été informée que JG Capital Management a déposé une plainte simple afin de remettre en cause les conditions de la restructuration financière du Groupe arrêtées en 2017 dans le cadre du Plan de Sauvegarde de CGG. La Société rappelle que ce point lié au traitement des créanciers détenteurs d'obligations High Yield et d'Océanes a été longuement débattu devant différentes juridictions par les parties prenantes, ce de manière tout à fait transparente.

Le 29 avril 2021, CGG a déposé une plainte pour dénonciation calomnieuse en lien avec la plainte déposée par JG Capital Management.

Recours en révision

Le 29 mars 2021, JG Capital Management a assigné CGG devant le Tribunal de Commerce de Paris afin de tenter d'obtenir, par voie d'un recours en révision, l'annulation du jugement du 1^{er} décembre 2017, qui a approuvé le Plan de Sauvegarde de CGG. À la date du présent Document, les procédures judiciaires liées à ce recours sont toujours en cours.

Au cours de l'exercice 2020

Cession des titres de participation détenus dans la société Seabed Geosolutions B.V. (« SBGS »)

Conformément à sa stratégie de sortie de l'activité d'Acquisition de Données Contractuelles, le 30 décembre 2019, CGG SA a conclu un accord mettant fin à son actionnariat dans la joint-venture Seabed Geosolutions BV (« Seabed ») en transférant à cette date à son partenaire Fugro NV (« Fugro ») 15 % de ses titres (sur sa participation totale de 40 %) dans la joint-venture, avec objectif de transférer les 25 % restants avant le 1^{er} avril 2020.

La cession totale de Seabed a été effective au 1^{er} avril 2020 avec le transfert des titres restants à Fugro.

NOTE 3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**Immobilisations incorporelles**

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre					
	2021			2020		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Logiciels	25,3	(25,2)	0,1	25,3	(24,7)	0,6
Frais de développement	1,2	(0,6)	0,6	1,2	(0,4)	0,8
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	26,5	(25,8)	0,7	26,5	(25,1)	1,4

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2020	Acquisitions – dotations	Cessions – réformes	31.12.2021
Immobilisations brutes	26,5	-	-	26,5
Amortissements	(25,1)	(0,7)	-	(25,8)
Immobilisations incorporelles	1,4	(0,7)	-	0,7

Immobilisations corporelles

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre					
	2021			2020		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Constructions, installations générales et agencements	7,1	(6,2)	0,9	7,0	(5,9)	1,1
Autres	0,5	(0,2)	0,3	0,5	(0,2)	0,3
Immobilisations corporelles	7,6	(6,4)	1,2	7,5	(6,1)	1,4

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2020	Acquisitions – dotations	Cessions – réformes	31.12.2021
Immobilisations brutes	7,5	0,1	-	7,6
Amortissements	(6,1)	(0,3)	-	(6,4)
Immobilisations corporelles	1,4	(0,2)	-	1,2

NOTE 4 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En millions d'euros	Au 31 décembre					
	2021			2020		
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Titres de participation	8 635,1	(7 432,1)	1 203,0	8 716,7	(7 486,4)	1 230,3
Droits représentatifs d'actifs nets de fiducie	-	-	-	0,2	-	0,2
Sous total Participations	8 635,1	(7 432,1)	1 203,0	8 716,9	(7 486,4)	1 230,5
Créances rattachées à des participations	675,9	-	675,9	85,5	-	85,5
Titres de placement	-	-	-	44,4	(33,2)	11,2
Autres immobilisations financières	2,7	-	2,7	2,6	-	2,6
Immobilisations financières	9 313,7	(7 432,1)	1 881,6	8 849,4	(7 519,6)	1 329,8

Titres de participation

En millions d'euros	Au 31 décembre	
	2021	2020
Solde net en début de période	1 230,3	2 158,1
Acquisitions de titres	536,6	296,0
Sorties/cessions de titres	(618,2)	(125,2)
Variation des provisions pour dépréciations des titres	54,3	(1 098,6)
Solde net en fin de période	1 203,0	1 230,3

Le détail des mouvements sur titres de la période est présenté ci-après :

En millions d'euros	2020	Acquisitions de titres	Sorties /cessions de titres	Variations de provisions	2021
Argas	23,4	-	-	-	23,4
CGG do Brasil Participações Ltda	-	-	(0,7)	-	(0,7)
CGG Electromagnetics (Italy) Srl	0,1	-	-	-	0,1
CGG Explo	-	-	-	-	-
CGG Holding B.V.	482,6	450,6	-	(417,5)	515,7
CGG International SA	-	-	-	-	-
CGG Marine Resources Norge AS	-	-	(483,6)	483,6	-
CGG Mexico SA de CV	0,1	-	-	-	0,1
CGG Services (NL) B.V.	25,0	-	-	-	25,0
CGG Services SAS	129,0	-	-	-	129,0
Exgeo C.A.	-	-	-	-	-
Geoexplo	-	-	(1,9)	1,9	-
Geomar SAS	47,5	15,9	(61,9)	1,6	3,1
Sercel SAS	471,0	-	-	(2,3)	468,7
Sercel Holding SAS	28,4	-	-	-	28,4
Sercel Inc	-	70,1	(70,1)	-	-
Veritas do Brazil Ltd	1,7	-	-	-	1,7
Vitzel S.A. de C.V.	0,1	-	-	-	0,1
Wavefield Inseis AS	21,4	-	-	(13,0)	8,4
Titres nets	1 230,3	536,6	(618,2)	54,3	1 203,0

Les acquisitions de titres correspondent principalement à des opérations sur capital. En avril 2021, la Société a procédé à la réduction du capital social souscrit, non motivée par des pertes, de Geomar SAS par voie d'annulation de 2 262 861 actions. Le capital de Geomar SAS a été porté à 3,1 millions d'euros.

En septembre 2021 la Société a cédé la totalité de ses titres sur CGG Marine Resources Norge AS à CGG Marine Norge AS pour 2,7 millions de dollars US (2,3 millions d'euros) (note 19).

Le tableau ci-dessous résume les données financières pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 des principales filiales de la Société (sociétés stratégiques pour le groupe, holding et participations significatives) :

<i>En millions de dollars US ou en millions d'unités de monnaie nationale</i>	Devise	Capitaux propres avant résultat (en devise)	Quote-part de capital détenue (en %)	Résultat du dernier exercice clos (en devise)
Filiales				
Argas ^(b)	SAR	324,4	49	(114,9)
CGG Holding B.V. ^(b)	USD	1 660,2	100	(549,9)
CGG Services (NL) B.V. ^(b)	USD	30,5	100	1,7
CGG Services SAS ^(a)	EUR	231,1	100	-
Geomar SAS ^(a)	EUR	(0,3)	100	1,0
Sercel Holding SAS ^(a)	EUR	46,0	100	47,9
Sercel SAS ^(a)	EUR	114,1	100	22,6
Wavefield Inseis AS ^(b)	USD	7,9	100	(1,2)
Autres ^(c)	USD	21,0	-	7,3

(a) Extrait des comptes statutaires 2021 provisoires de la société établis en devise locale.

(b) Extrait des liasses de consolidation IFRS 2021 de la société établis en devise fonctionnelle.

(c) Somme des liasses de consolidation IFRS 2021 des autres filiales de la société en USD.

À titre indicatif, les taux de change de clôture sont les suivants : 1 € = 1,1326 USD et 1 € = 4,2473 SAR.

Dépréciations relatives aux titres de participations

La valeur d'usage des titres de participation a été déterminée sur la base des business plan par activité du Groupe.

Elle s'appuie sur :

- des flux de trésorerie budgétés pour 2022 (Année 1) et prévisionnels sur la période 2023-2024 (Années 2 et 3) ; les trois années formant la période explicite ;
- l'utilisation de flux de trésorerie normatifs au-delà de la troisième année ;
- un taux de croissance à long terme de 2 % pour toutes les activités ; le déclin attendu de l'activité O&G à long terme étant compensée par la forte dynamique associée aux nouveaux business, y compris la transition énergétique ;
- les taux d'actualisation que nous considérons comme reflétant le coût moyen pondéré du capital (CMPC) des activités du groupe concernées, incluant le risque associé à la dynamique de développement des nouveaux business :
 - 9,650 % pour l'activité Équipement (comparé aux 9,625 % de 2020) correspondant à un taux avant impôt de 11,8 %,
 - 9,525 % pour les activités Géoscience et Multi-Clients de la division GGR (comparé aux 9,375 % de 2020) correspondant à un taux avant impôt d'environ 11,4 %.
- la dette nette des filiales.

En 2021, avec le redémarrage de l'activité économique, la demande en pétrole et gaz s'est fortement accrue en 2021, entraînant les prix des hydrocarbures dans son sillage.

De nombreux observateurs estiment qu'ils devraient se maintenir durablement à des niveaux élevés. En effet, le développement des énergies renouvelables s'inscrit dans le temps long et nécessitera des investissements importants. Le pétrole et, surtout, le gaz resteront ainsi au cœur du mix énergétique pour permettre à l'industrie pétrolière de financer sa transformation progressive, et de garantir les besoins en énergie tout au long de la transition écologique.

Bien qu'il soit toujours difficile de se projeter, nous prévoyons que les compagnies pétrolières augmenteront sensiblement leurs dépenses dans les années à venir, après plusieurs années de sous-investissement. Grâce à nos technologies de premier plan, nous pensons être fondamentalement bien positionnés pour leur apporter les produits et solutions dont ils ont besoin pour augmenter l'efficacité de leurs projets, dans le respect de leurs objectifs ESG, et pour les accompagner dans le défi de la transition énergétique et du développement des énergies renouvelables.

Au-delà de nos métiers traditionnels, nous avons capitalisé sur nos actifs et nos savoir-faire pour développer un portefeuille de nouvelles offres technologiques répondant parfaitement aux tendances globales du marché. Ces nouveaux business contribueront significativement à la croissance du Groupe dans les années à venir pour représenter près de la moitié de son activité à long terme. Les projections financières des UGT sont basées sur ces trajectoires de croissance.

Une synthèse des dotations (reprises) de provisions pour dépréciation des titres de participation, pour dépréciation des avances de trésorerie et pour risques filiales, qui sont inscrites dans le compte de résultat de l'année 2021, se présente comme suit :

Dotations (reprises) de provisions pour dépréciation des :						
<i>En millions d'euros</i>	Titres de participation	Créances rattachées	Avances de trésorerie	Créances rattachées aux participations	Provisions pour risques filiales	Total
ARGAS	-	-	-	-	-	-
CGG Holding B.V.	417,5	-	-	-	-	417,5
CGG Services (NL) B.V.	-	-	-	-	-	-
CGG Marine Resource Norge AS	(483,6)	-	-	-	-	(483,6)
CGG Services SAS	-	-	-	-	-	-
Exgeo C.A.	-	-	-	-	-	-
Geomar SAS	(1,6)	-	-	-	-	(1,6)
Geoexplo	(1,9)	-	-	-	-	(1,9)
Sercel SAS	2,3	-	-	-	-	2,3
Wavefield Inseis AS	13,0	-	-	-	-	13,0
TOTAL	(54,3)	-	-	-	-	(54,3)

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation, pour dépréciation des créances rattachées aux participations et pour dépréciation des avances de trésorerie des filiales sont enregistrées en résultat financier (note 18). Les dotations et reprises de provisions pour risques filiales sont enregistrées en résultat exceptionnel (note 19).

Créances rattachées aux participations

Variation du poste « Créances rattachées aux participations »

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2021	2020
Solde net en début de période	85,5	272,7
Prêts accordés par la société, en trésorerie ou par comptes-courants	673,8	-
Remboursements de créances rattachés, en trésorerie ou par comptes-courants	(116,7)	(166,9)
Variation des provisions pour dépréciation de créances rattachées	-	-
Incidence des variations de change	23,7	(18,7)
Variation des intérêts courus	9,6	(1,6)
Autres	-	-
Solde net en fin de période	675,9	85,5

Détail du poste « Créances rattachées aux participations »

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2021	2020
Créances rattachées aux participations	662,2	81,5
Intérêts courus	13,7	4,0
Solde net en fin de période	675,9	85,5

CGG Holding BV

Le 1^{er} février 2013, plusieurs prêts à moyen terme ont été accordés par la Société à la filiale CGG Holding B.V. pour un montant total de 1 269,5 millions de dollars US. Ces prêts à échéance 31 janvier 2021 portaient intérêts au taux de 5,5 %.

En 2014, 2015 et 2018, quatre, trois puis deux prêts consentis à CGG Holding B.V. pour un total de 969,5 millions de dollars US ont été reconvertis en compte courant pour un montant de 807,9 millions d'euros.

Le 2 juillet 2018, le taux d'intérêt de ces emprunts a été porté à 8,4 % et la maturité fixée à 5 ans, soit jusqu'au 30 juin 2023.

Au cours de l'exercice 2020, deux prêts d'un total de 200 millions de dollars US ont été reconvertis en compte courant pour un montant de 166,9 millions d'euros.

Au 31 décembre 2021, seul un prêt d'un montant de 100 millions de dollars US reste accordé à la filiale.

CGG Holding (U.S.) Inc.

Le 1^{er} avril 2021 dans le cadre du refinancement la Société a octroyé un prêt de 550 millions de dollars US à CGG Holding (U.S.) Inc. afin de lui permettre de rembourser le solde du 1st lien Note. Ce prêt de 6 ans à échéance du 1^{er} avril 2027 porte intérêts au taux de 9,75 % l'an.

CGG Services (UK) Ltd.

Le 31 décembre 2021 la Société a octroyé un prêt à CGG Services UK Ltd. par imputation sur le compte courant pour un montant total de 100 millions de dollars US. Ce prêt à échéance du 1^{er} avril 2027 porte intérêts au taux de 9,75 % l'an.

Intérêts courus

Au 31 décembre 2021, les intérêts courus relatifs aux prêts accordés s'élèvent à 13,7 millions d'euros contre 4,0 millions d'euros à fin 2020.

Droits représentatifs d'actifs nets remis en fiducie

Dans le cadre d'un contrat d'émission de garanties daté du 19 octobre 2017, la Société a demandé à trois établissements bancaires de consentir à son profit une ouverture de crédit par signature d'un montant maximum en principal de 80 millions de dollars US, utilisable par émission de garanties bancaires d'ordre de la Société pour son propre compte ou pour le compte de ses principales filiales.

Dans ce contexte, le 19 octobre 2017, la Société, en qualité de constituant et de bénéficiaire, a signé un contrat de fiducie sûreté

gestion avec la société Equitis Gestion, en tant que fiduciaire, et les trois établissements bancaires, en qualité de banques participantes et de bénéficiaires. Aux termes du contrat de fiducie sûreté gestion, CGG s'est engagé à constituer une fiducie portant sur des sommes d'argent dans la limite à tout moment de 80 millions de dollars US pour sûretés des obligations garanties.

Au 31 décembre 2020, la Société avait demandé de mettre un terme à ce contrat et le solde transféré dans le patrimoine fiduciaire s'élevait à 0,3 million de dollars US (0,2 million d'euros). En février 2021 le solde a définitivement été remboursé.

Titres de placement

Les titres de placement correspondaient au 31 décembre 2020 à 1 958 248 titres de la société Shearwater GeoServices Holding AS (SGS) souscrits au prix de 25,2262 USD le 29 décembre 2020, soit un montant total de 49,4 millions de dollars US réglé par compensation d'un crédit vendeur détenu par CGG SA sur la société SGS. CGG SA détenait ainsi 3,30 % du total des actions SGS en circulation et 3,34 % des droits de vote.

Au 31 décembre 2020, ces titres avaient fait l'objet d'une dépréciation d'un montant de (33,2) millions d'euros au regard de la valeur de marché des titres estimée. La valeur nette comptable de ces titres s'établissait ainsi à 11,2 millions d'euros.

Le 11 janvier 2021, Eidesvik a décidé d'exercer son option de vente et de vendre à CGG SA toutes ses actions de Shearwater au prix d'exercice de 30 millions de dollars US. Dans le cadre de cette transaction, la Société a fait l'acquisition de 1 987 284 actions portant sa participation dans Shearwater à hauteur de 6,64 % du total des actions en circulation et 6,72 % des droits de vote.

Le 12 janvier 2021, CGG SA a accepté l'offre ferme de Rasmussengruppen d'acquiescer toutes les actions Shearwater détenues par la Société, y compris celles qu'elle détient à la suite de l'exercice par Eidesvik de son option de vente. Par cette transaction, CGG a vendu le 18 janvier 2021 un total de 3 945 532 actions de Shearwater pour une contrepartie en espèces de 27,6 millions de dollars US (note 2).

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent principalement à des dépôts et cautionnements et des garanties opérationnelles de plus d'un an (2,2 millions d'euros).

Ce poste inclut également un compte séquestre d'un montant de 0,4 million d'euros ouvert dans le cadre de la sortie du Plan de Sauvegarde de la société et correspondant aux sommes restantes dues aux créanciers défaillants jusqu'au terme originel du plan soit le 1^{er} décembre 2027 conformément à la requête des co-commissaires à l'exécution du plan (note 2).

NOTE 5 CLIENTS

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2021	2020
Clients	23,7	6,5
Clients factures à établir	-	-
Provisions pour créances douteuses	-	-
Clients et comptes rattachés - net	23,7	6,5
<i>Dont à plus d'un an</i>	-	-

Les clients de la Société sont principalement des sociétés du Groupe ou des participations dans des entreprises mises en équivalence.

NOTE 6 AUTRES CRÉANCES

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2021	2020
Avances de trésorerie accordées et intérêts rattachés, nets	135,4	322,8
Créances et crédits d'impôt, nets	35,1	37,1
Comptes courants liés à l'intégration fiscale	2,6	8,6
Autres	4,3	0,1
Autres créances	177,4	368,6

Détail du poste « Avances de trésorerie »

Depuis le 1^{er} février 2019, la Société s'est substituée à la société CGG Holding B.V. en charge de la centralisation de la gestion de Trésorerie pour le Groupe. À ce titre, la Société réalise des

avances de trésorerie rémunérées principalement à un taux Libor + 3 % et emprunte auprès de ses filiales principalement à un taux Libor + 1,5 %. La majorité des flux et opérations intragroupe sont encaissés et décaissés par le biais d'avances de trésorerie et ne se traduisent pas par un mouvement de trésorerie pour la Société.

La position nette des avances de trésorerie s'élève à (160,5) millions d'euros et se détaille comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre			
	2021			2020
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Avances de trésorerie accordées	133,0	-	133,0	320,3
Intérêts courus attachés	2,4	-	2,4	2,5
Sous-total	135,4	-	135,4	322,8
Avances de trésorerie reçues	(294,3)	-	(294,3)	(375,5)
Intérêts courus attachés	(1,6)	-	(1,6)	(1,4)
Sous-total (note 13)	(295,9)	-	(295,9)	(376,9)
Avances de trésorerie et intérêts attachés, nettes	(160,5)	-	(160,5)	(54,1)

NOTE 7 CAPITAL SOCIAL ET PLAN D'OPTIONS

Capital social

Au 31 décembre 2021, le capital social de CGG se compose de 711 663 925 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 euro.

Les actions ordinaires donnent droit à dividendes. Les actions ordinaires en nominatif détenues depuis plus de deux ans donnent un droit de vote double.

Au 31 décembre 2021, le montant des réserves libres de la Société s'élève à 506,0 millions d'euros.

Les dividendes peuvent être distribués à partir des réserves libres de la Société, en conformité avec la loi française et les statuts de la Société. Aucun dividende n'a été versé en 2021, 2020 et 2019.

CGG n'est sujet à aucune exigence externe en termes de capitaux propres minimums, excepté les exigences légales.

TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>En millions d'euros</i>	Au 31.12.2020	Affectation du résultat 2020	Résultat 2021	Opérations sur capital	Au 31.12.2021
Capital	7,1	-	-	-	7,1
Primes d'émission, d'apport et de conversion	1 866,4	-	-	(1 075,6)	790,8
Écart de réévaluation	0,2	-	-	-	0,2
Réserve légale	7,1	-	-	-	7,1
Autres réserves	6,2	-	-	-	6,2
Report à nouveau	-	(1 075,6)	-	1 075,8	0,2
Résultat de l'exercice	(1 075,6)	1 075,6	(291,2)	-	(291,2)
Provisions réglementées	0,5	-	-	-	0,5
Capitaux propres	811,9	-	(291,2)	0,2	520,9

Les opérations sur capital réalisées au cours de l'exercice 2021 correspondent principalement à :

- l'apurement du solde négatif du report à nouveau par prélèvement sur la prime d'émission de la Société ;

- l'exercice de bons de souscription d'action (BSA) et l'attribution de 265 380 actions gratuites sur la période dont l'incidence s'est élevée à 0,02 million d'euros sur les capitaux de la Société et sont décrits ci-après.

BSA

Le 21 février 2018 dans le cadre de sa restructuration financière, la société a émis 225 398 854 bons de souscription d'actions (BSA), dont 131 392 197 ont été exercés entre le 21 février 2018 et le 31 décembre 2021 comme présenté dans le tableau ci-dessous :

	BSA #1	BSA #2	BSA #3	BSA de Coordination	BSA Garantie
Nombre total de BSA émis	22 133 149	71 932 731	113 585 276	7 099 079	10 648 619
Nombre total de BSA exercés au 31 décembre 2018	32 589	33 696	113 556 200	7 099 079	10 648 619
Nombre total de BSA exercés en 2019	3 657	6 942	-	-	-
Nombre total de BSA exercés en 2020	6 993	4 422	-	-	-
Nombre total de BSA exercés en 2021	2 556	4 131	-	-	-
Nombre total de BSA devenus caduques	-	-	29 076	-	-
Nombre total de BSA restant	22 087 354	71 883 540	-	-	-
Parité d'exercice	3 BSA #1 pour 4 actions nouvelles	3 BSA #2 pour 2 actions nouvelles	1 BSA #3 pour 1 action nouvelle	1 BSA de Coordination pour 1 action nouvelle	1 BSA Garantie pour 1 action nouvelle
Prix d'exercice	3,12 euros par action nouvelle	4,02 euros par action nouvelle	0,01 euro par action nouvelle	0,01 euro par action nouvelle	0,01 euro par action nouvelle

	BSA #1	BSA #2	BSA #3	BSA de Coordination	BSA Garantie
Nombre d'actions maximum à émettre sur exercice des BSA (hors ajustements)	29 477 536 ^(a)	47 955 154	113 585 276	7 099 079	10 648 619
Nombre d'actions émises en 2018	43 452	22 464	113 556 200	7 099 079	10 648 619
Nombre d'actions émises en 2019	4 876	4 628	-	-	-
Nombre d'actions émises en 2020	9 324	2 948	-	-	-
Nombre d'actions émises en 2021	3 408	2 754	-	-	-
Nombre d'actions caduques	-	-	29 076	-	-
Nombre d'actions à émettre	29 416 476	47 922 360	-	-	-
Date d'échéance des BSA	21 février 2022	21 février 2023	21 août 2018	21 août 2018	21 août 2018

(a) Les 24 996 BSA # 1 attribués à CGG relatifs à des actions propres ont été annulés.

Plans d'options

Suite à diverses résolutions adoptées par le Conseil d'administration, le Groupe a attribué des options de souscription d'actions ordinaires à certains de ses salariés, cadres et administrateurs. Le tableau qui suit résume l'information relative aux options non exercées au 31 décembre 2021 :

	Options initialement attribuées ^(a)	Options attribuées après opérations sur capital ^(b)	Options non exercées au 31.12.2021 ^(c)	Prix d'exercice par action ^(c)	Date d'expiration	Durée de vie résiduelle
Plan du 26 juin 2014	1 655 843	158 139	75 861	107,66 €	26 juin 2022	5,9 mois
Plan du 25 juin 2015	1 769 890	169 031	75 891	62,92 €	25 juin 2023	17,8 mois
Plan du 23 juin 2016	6 658 848	531 281	234 319	8,52 €	23 juin 2024	29,8 mois
Plan du 27 juin 2018	6 544 389	6 544 389	5 033 443	2,15 €	27 juin 2026	54,0 mois
Plan du 11 décembre 2018	671 171	671 171	570 494	1,39 €	27 juin 2026	54,0 mois
Plan du 27 juin et du 5 novembre 2019	2 273 520	2 273 520	1 735 440	1,52 €	27 juin 2027	65,9 mois
Plan du 6 janvier 2020	80 000	80 000	40 000	2,72 €	27 juin 2027	65,9 mois
Plan du 25 juin 2020	2 268 512	2 268 512	2 234 032	1,10 €	25 juin 2028	77,9 mois
Plan du 24 juin 2021	1 910 920	1 910 920	1 905 220	0,91 €	24 juin 2029	89,9 mois
TOTAL	23 833 093	14 606 963	11 904 700			

(a) Le détail des bénéficiaires et des conditions de performance des plans avant 2018, ainsi que les opérations de regroupement ou ajustement du nombre d'options sur cette période sont détaillées dans la note 7 de l'annexe 2019 aux comptes de la société. Le détail des plans après 2016 est présenté ci-après.

(b) Options initialement attribuées réévaluées suite aux augmentations de capital de 2016 et 2018 ainsi que le regroupement d'actions de 2016.

(c) Suite à l'augmentation de capital de février 2018, les plans d'options avaient été ajustés de la manière suivante :

	Ajustement du nombre d'options au 21 février 2018	Prix d'exercice avant ajustement (€)	Prix d'exercice ajusté (€)
Plan du 26 juin 2014	105 711	274,88	107,66
Plan du 25 juin 2015	122 189	160,64	62,92
Plan du 23 juin 2016	471 856	21,76	8,52

Le 27 juin 2018, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 732 558 options de souscription d'actions au Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 2,15 euros. Les droits aux dites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action CGG. Les options ont une durée de huit ans ;
- 1 141 088 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 2,15 euros. Les droits aux dites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action CGG. Les options ont une durée de huit ans ;
- 4 670 743 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 2,15 euros. Les droits aux dites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans.

Le 11 décembre 2018, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 671 171 options de souscription d'actions à certains salariés et membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 1,39 euro. Les droits aux dites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de sept ans et sept mois.

Le 27 juin 2019 et le 5 novembre 2019 le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 360 000 options de souscription d'actions au Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 1,52 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2022 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action CGG. Les options ont une durée de 8 ans ;
- 851 330 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 1,52 euro. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2021 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 50 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action CGG. Les options ont une durée de 8 ans ;

- 1 062 190 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 1,52 euro. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2021 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 50 % des options attribuées). Les options ont une durée de 8 ans.

Le 6 janvier 2020, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 80 000 options de souscription d'actions à certains salariés et membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 2,72 euros. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2021 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 50 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action CGG. Les options ont une durée de 7 ans et 6 mois.

Le 25 juin 2020, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 360 000 options de souscription d'actions au Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 1,10 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2023 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action CGG. Les options ont une durée de 8 ans ;
 - 940 000 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 1,10 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2023 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action CGG. Les options ont une durée de 8 ans ;
 - 968 512 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 1,10 euro. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2022 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2023 (à hauteur de 50 % des options attribuées). Les options ont une durée de 8 ans.
- Le 24 juin 2021, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :
- 330 000 options de souscription d'actions au Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 0,91 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2024 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action CGG. Les options ont une durée de 8 ans ;
 - 710 000 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 0,91 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2024 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action CGG. Les options ont une durée de 8 ans ;
 - 870 920 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 0,91 euro. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2023 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2024 (à hauteur de 50 % des options attribuées). Les options ont une durée de 8 ans.

Le tableau suivant résume l'information relative à l'évolution des plans de stock-options au 31 décembre 2021 et 2020 :

	2021		2020	
	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice
<i>En euros, sauf nombre d'options</i>				
Options non exercées en début d'exercice	10 919 030	4,27 €	9 171 472	5,99 €
Attributions	1 910 920	0,91 €	2 348 512	1,16 €
Exercées				
Échues non exercées	(925 250)	16,09 €	(600 954)	18,37 €
Options non exercées en fin d'exercice	11 904 700	2,81 €	10 919 030	4,27 €
Options exerçables en fin d'exercice	5 337 214	4,65 €	3 409 535	10,10 €

Le cours moyen de l'action CGG s'est élevé à 0,82 euro en 2021 et 1,02 euro en 2020 (les cours moyens ont été ajustés suite au regroupement d'actions de juillet 2016 et l'augmentation de capital de 2018).

Actions gratuites

Le 27 juin 2018, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 157 500 actions gratuites soumises à conditions de performance au Directeur Général, 242 841 actions gratuites soumises à conditions de performance aux membres du Comité de Direction et 2 708 180 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe.

Ces actions gratuites seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2020 et 50 % en juin 2021.

La période d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2020 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2019, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

La période d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2021 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2020, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

Le Conseil d'administration du 25 juin 2020 a constaté que les conditions de performance fixées pour ce plan étaient remplies. 1 357 341 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro ont été attribuées.

Le 11 décembre 2018, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 132 821 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés et membres du Comité de Direction.

Ces actions gratuites seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2020 et 50 % en juin 2021.

La période d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2020 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2019, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

La période d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2021 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2020, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

Le Conseil d'administration du 10 décembre 2020 a constaté que les conditions de performance fixées pour ce plan étaient remplies. 66 412 actions ont été attribuées.

Le 27 juin 2019, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 220 000 actions gratuites au Directeur Général soumises à conditions de performance. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en une tranche, en juin 2022.

La période d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2022 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2021, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance ;

- 518 660 actions gratuites aux membres du Comité de Direction et 1 269 060 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe.

Ces actions gratuites seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2021 et 50 % en juin 2022.

La période d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2021 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2020, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

La période d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2022 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2021, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

Le Conseil d'administration du 24 juin 2021 a constaté que les conditions de performance fixées pour ce plan étaient remplies. 265 380 actions ont été attribuées.

Le 6 janvier 2020, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 40 000 actions soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe.

Ces actions seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2021 et 50 % en juin 2022.

La période d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2021 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2020, et après constatation par le Conseil d'Administration de la réalisation des conditions de performance.

La période d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2022 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2021, et après constatation par le Conseil d'Administration de la réalisation des conditions de performance.

Le 25 juin 2020, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 220 000 actions gratuites au Directeur Général soumises à conditions de performance. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en une tranche, en juin 2023.

La période d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 25 juin 2023 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2022, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance ;

- 530 000 actions gratuites aux membres du Comité de Direction et 1 203 148 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe.

Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2022 et 50 % en juin 2023.

La période d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 25 juin 2022 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2021, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

La période d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 25 juin 2023 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2022, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

Le 24 juin 2021, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 280 000 actions gratuites au Directeur Général soumises à conditions de performance. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en une tranche, en juin 2024.

La période d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 24 juin 2024 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2023, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance ;

- 740 000 actions gratuites aux membres du Comité de Direction et 1 407 905 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe.

Ces actions gratuites soumises conditions de performance seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2023 et 50 % en juin 2024.

La période d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 24 juin 2023 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2022, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

La période d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 24 juin 2024 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2023, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

NOTE 8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros	Au 31 décembre	
	2021	2020
Pertes de change	4,7	1,0
Coûts de restructuration	0,1	0,3
Provisions pour risques filiales	-	-
Indemnités de départ à la retraite	-	-
Autres provisions pour charges	-	-
Provisions court terme	4,8	1,3
Indemnités de départ à la retraite	0,9	0,8
Provisions moyen et long terme	0,9	0,8
Provisions pour risques et charges	5,7	2,1

Variations de la période

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2020	Dotations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Autres	31.12.2021
Pertes de change (note 14)	1,0	4,7	(1,0)	-	-	4,7
Frais de restructuration	0,3	-	(0,2)	-	-	0,1
Provisions pour risques filiales (note 4)	-	-	-	-	-	-
Indemnités de départ à la retraite	-	-	-	-	-	-
Autres provisions	-	-	-	-	-	-
Provisions court terme	1,3	4,7	(1,2)	-	-	4,8
Indemnités de départ à la retraite	0,8	0,3	-	(0,2)	-	0,9
Provisions moyen et long terme	0,8	0,3	-	(0,2)	-	0,9
Provisions pour risques et charges	2,1	5,0	(1,2)	(0,2)	-	5,7
<i>Ventilation par nature des dotations et reprises de l'exercice :</i>						
Exploitation		0,3	-	(0,2)		
Financier (note 18)		4,7	(1,0)	-		
Exceptionnel (note 19)		-	(0,2)	-		

Provisions pour engagements de retraite

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements de départ à la retraite sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 1 % en 2021 contre 0,5 % en 2020 ;
- taux moyen de revalorisation des salaires : 0,5 % en 2022 et 2 % les années suivantes (hypothèse au 31 décembre 2020 d'un taux de revalorisation des salaires de 0,5 % en 2021 et 2 % les années suivantes) ;

- âge de départ à la retraite : départ à la retraite à taux plein selon la réforme de la retraite.

La reprise de provision constatée sur la période correspond aux versements effectifs réalisés.

NOTE 9 DETTES FINANCIÈRES**Au 31 décembre**

	2021			2020		
	Total	< 1 an	> 1 an	Total	< 1 an	> 1 an
<i>En millions d'euros</i>						
Obligations à haut rendement	1 026,5	-	1 026,5	-	-	-
Obligations sécurisées de second rang	-	-	-	466,0	-	466,0
Obligations convertibles	-	-	-	-	-	-
Facilités de crédit	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts	0,4	-	0,4	0,5	-	0,5
Intérêts courus	21,0	21,0	-	7,1	7,1	-
Découverts bancaires	-	-	-	-	-	-
Sous-total financières auprès des établissements de crédits	1 047,9	21,0	1 026,9	473,6	7,1	466,5
Dépôts et cautionnements reçus	0,2	0,2	-	-	-	-
Dettes rattachées à des participations	132,4	-	132,4	-	-	-
Sous-total financières diverses	132,6	0,2	132,4	-	-	-
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	1 180,5	21,2	1 159,3	473,6	7,1	466,5

La dette financière brute de la société au 31 décembre 2021 s'élève à 1 180,5 millions d'euros contre 473,6 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Dettes financières par sources de financement

	Date d'émission	Échéance	Montant nominal (en millions de devises)	Solde au 31.12.2021 (en millions d'euros)	Taux d'intérêt
Obligations à haut rendement 2027 tranche Dollar US	2021	2027	500 US\$	441,5	8,75 %
Obligations à haut rendement 2027 tranche Euros	2021	2027	585 €	585,0	7,75 %
TOTAL OBLIGATIONS A HAUT RENDEMENT				1 026,5	
Autres emprunts (en US\$)	2018	2027	1,8 US\$	0,1	0 %
Autres emprunts (en €)	2018	2027	3,5 €	0,3	0 %
TOTAL DETTES FINANCIÈRES AUPRES DES ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT HORS INTÉRÊTS COURUS				1 026,9	

Les taux de clôture au 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020 étaient respectivement de 0,88292 euro pour 1 dollar US et 0,81493 euro pour 1 dollar US.

Dettes financières par devise

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2021	2020
Euros	585,5	101,6
Dollars US	574,0	364,9
TOTAL HORS INTÉRÊTS COURUS	1 159,5	466,5

Dettes financières par taux d'intérêt

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2021	2020
Taux variables	-	466,0
Taux fixes :		
– EUR :	585,5	0,2
– USD :	574,0	0,3
TOTAL HORS INTÉRÊTS COURUS	1 159,5	466,5

Dettes financières par échéances

<i>En millions d'euros</i>	2022	2023	2024	2025	2026	Au-delà	Total
Dettes financières par échéance hors intérêts courus	0,2	-	-	-	-	1 159,3	1 159,5

Variations de la période

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2021	2020
Solde en début de période	473,6	471,6
Remboursement d'emprunts	(493,3)	(4,4)
Nouveaux emprunts	1 139,4	-
Variation des découverts bancaires	-	-
Intérêts décaissés	(66,4)	(25,0)
Dépôts et cautionnements reçus	0,2	-
Flux de trésorerie	579,9	(29,4)
Coûts d'emprunts	89,4	65,3
Compensation (note 4)	(0,1)	-
Autres (Incidence des variations des taux de change principalement)	37,7	(33,9)
Solde en fin de période	1 180,5	473,6

Obligations sécurisées de second rang 2024 (355 millions de dollars US et 80 millions d'euros)

Le 21 février 2018, dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de restructuration financière, la Société a émis de nouvelles obligations sécurisées de second rang pour un montant de 355,1 millions de dollars US et 80,4 millions d'euros. Cet emprunt à échéance 2024 porte intérêt à un taux variable Libor (disposant d'un plancher à 1 %) + 4 % payable en numéraire et 8,5 % d'intérêts capitalisés trimestriellement.

Cette émission a permis à la Société de bénéficier de nouvelles liquidités pour un montant de 275,0 millions de dollars US et 80,4 millions d'euros d'une part ; et de rembourser par voie d'échange une partie de la dette existante (voir l'annexe aux comptes 2018).

Ces obligations sont sécurisées par la librairie multi-clients US, les titres des principales entités opérationnelles de la division Équipement (Sercel SAS et Sercel Inc), les titres des principales entités opérationnelles de la division GGR et certains prêts internes.

Avec le refinancement du 1^{er} avril 2021 les obligations seniors de second rang garanties à échéance 2024 ont été intégralement remboursées (voir note 2).

Obligations sécurisées de second rang 2027 (500 millions de dollars US et 585 millions d'euros)

Le 1^{er} avril 2021, CGG a émis des obligations 2027 pour un montant nominal de 500 millions de dollars US et 585 millions d'euros (ensemble, les « Obligations 2027 »). Ces nouvelles obligations portent intérêts à 8,75 % pour la tranche dollar et 7,75 % pour la tranche euro payables semestriellement à terme échu en avril et octobre de chaque année.

Ces obligations sont sécurisées par la librairie multi-clients US, les titres des principales entités du sous-groupe Sercel, les titres des principales entités opérationnelles de la division GGR et certains prêts internes.

Au 31 décembre 2021, le solde de cet emprunt obligataire s'élève à 1 026,5 millions d'euros.

Facilités de crédit

La Société a conclu le 1^{er} avril 2021 un accord de crédit renouvelable super senior (« RCF ») d'un montant de 100 millions de dollars US, à maturité 2025, portant intérêt déterminé selon le taux SOFR auquel est ajouté une marge maximale de 5 % l'an révisable à la baisse en fonction de la notation du Groupe et de l'atteinte d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les Obligations 2027 et le RCF partagent le même panier de suretés comprenant notamment la librairie multi-clients US, les titres des principales entités du sous-groupe Sercel, les titres des principales entités opérationnelles de GGR, et certains prêts internes.

Au 31 décembre 2021 cette facilité de crédit n'a pas été utilisée.

Emprunt à moyen terme Groupe

Le 1^{er} avril 2021 un emprunt à moyen terme a été accordé par la filiale CGG Services SAS par imputation sur le compte courant pour un montant de 150 millions de dollars US. Cet emprunt à échéance 1^{er} avril 2027 porte intérêts au taux de 8,75 %.

Au 31 décembre 2021, le solde de cet emprunt consenti par CGG Services SAS s'élève à 132,6 millions d'euros.

Autres emprunts

Conformément au jugement d'arrêté du Plan de Sauvegarde de la Société du 1^{er} décembre 2017, les intérêts courus sur emprunts non éteints lors de la restructuration financière de la Société en 2018 faisaient l'objet d'un paiement étendu sur 10 ans selon l'échéancier suivant : 1 % pour les années 1 et 2,5 % pour les années 3 à 9 et 63 % pour la dixième année. Cet emprunt ne portait pas intérêt.

En septembre 2020, la société CGG a organisé le désintéressement par anticipation de ses créanciers restants au titre de son Plan de Sauvegarde, en vue du dépôt par les co-commissaires à l'exécution du plan d'une requête aux fins de constat de l'achèvement de son Plan de Sauvegarde. À ce titre, la Société a procédé aux paiements de 1,7 million de dollars US et 3,5 millions d'euros.

Les sommes de 0,3 million d'euros et 0,2 million de dollars US restants dues aux créanciers défaillants ont été versées sur un compte séquestre jusqu'au terme originel du plan soit le 1^{er} décembre 2027 conformément à la requête des co-commissaires à l'exécution du plan (note 2). Au cours de l'année 2021, 0,1 million d'euros et 0,1 million de dollar US ont été libérés et versés aux créanciers défaillants selon la convention de séquestre.

Au 31 décembre 2021, le solde de cet emprunt s'élève ainsi à 0,4 million d'euros converti au taux de clôture du 31 décembre 2021.

Autres dettes financières

Au 31 décembre 2021 ce solde de 0,2 million d'euros représente les dépôts versés par les différents sous locataires de Galiléo.

Intérêts courus

Les intérêts courus concernent principalement l'emprunt obligataire à haut rendement à échéance 2027.

NOTE 10 INSTRUMENTS FINANCIERS**Gestion des risques de change**

En vue d'équilibrer les postes d'actif et de passif de son bilan, une partie substantielle de l'endettement de la Société est libellé en dollars US. Au 31 décembre 2021, le montant des emprunts libellés en dollars US s'élève à 574 millions d'euros (note 9).

La Société peut également conclure divers contrats pour couvrir les risques de change sur ses activités futures. Cette stratégie de réduction des risques de change permet d'atténuer, sans l'éliminer, l'impact positif ou négatif de la variation des cours de change, sur cette devise. Au 31 décembre 2021, il n'existe aucun contrat d'achat à terme de dollars US contre euros.

Valeurs de marché des instruments financiers

Les montants au bilan et la valeur de marché des instruments financiers de la Société au 31 décembre 2021 sont les suivants :

	2021		2020	
	Montant au bilan	Valeur de marché	Montant au bilan	Valeur de marché
<i>En millions d'euros</i>				
Immobilisations financières (note 4)	1 881,6	1 881,6	1 329,8	1 329,8
Disponibilités	100,4	100,4	179,0	179,0
Valeurs mobilières de placement et créances assimilées	73,2	73,2	24,6	24,6
Instruments de trésorerie actif	0,6	0,6	1,0	1,0
Emprunts à taux variable (note 9)*	-	-	466,0	451,0
Emprunts à taux fixe (note 9)	1 159,5	1 148,9	0,5	0,5

* Au 31 décembre 2021, les obligations à haut rendement 2027 en euros et en dollars US se négociaient respectivement à un prix de 99,13 % et 98,75 % de leur valeur nominale.

Pour les éléments non financiers, notamment les créances clients, les autres créances d'exploitation, les fournisseurs et les autres dettes d'exploitation, la Société estime que la valeur inscrite au bilan peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative en raison de leur courte maturité.

Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2021, le poste de valeurs mobilières de placement est principalement constitué :

- de la valeur nette des 24 996 actions propres détenues. Au 31 décembre 2021, une provision pour dépréciation de ces

valeurs mobilières de placement (12,7 millions d'euros) est comptabilisée sur la base du cours moyen du mois de décembre 2021 ;

- d'autres valeurs mobilières de placement (VMP) représentant un montant net de 73,2 millions d'euros. Aux termes de différents actes, une partie de ces VMP ont été nanties au bénéfice d'un établissement bancaire pour 4,9 millions de dollars US (4,3 millions d'euros).

NOTE 11 DETTES FOURNISSEURS

	Au 31 décembre	
	2021	2020
<i>En millions d'euros</i>		
Dettes fournisseurs	19,9	6,3
Factures non parvenues	1,4	2,2
Fournisseurs et comptes rattachés	21,3	8,5

Les dettes fournisseurs ne comprennent pas d'effets de commerce.

NOTE 12 DETTES FISCALES ET SOCIALES

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2021	2020
Dettes sociales	3,5	2,1
TVA et autres dettes fiscales	1,5	0,6
Dettes fiscales et sociales	5,0	2,7

Le poste « dettes sociales » correspond à hauteur de 3,3 millions d'euros à des charges à payer.

NOTE 13 AUTRES DETTES

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2021	2020
Avances de trésorerie reçues et intérêts rattachés (note 6)	295,9	376,9
Comptes courants liés à l'intégration fiscale	219,7	223,2
Autres	0,6	0,6
Autres dettes	516,2	600,7

NOTE 14 COMPTES DE RÉGULARISATION

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2021	2020
Charges constatées d'avance	0,1	0,3
Écarts de conversion actif (pertes de change latentes)	19,7	0,2
Comptes de régularisation Actif	19,8	0,5

L'ensemble des actifs est à échéance de moins d'un an.

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2021	2020
Écarts de conversion passif (Profits de change latents)	31,4	9,4
Comptes de régularisation Passif	31,4	9,4

Les écarts de conversion actif et passif correspondent majoritairement aux pertes et profits de change latents constatés sur les prêts et emprunts de la Société libellés en dollar US.

Une compensation partielle des pertes et gains de change latents sur l'emprunt obligataire et sur le prêt consenti à la société CGG

Holding (U.S.) Inc. s'élève à 12,0 millions d'euros au 31 décembre 2021. Après cette compensation, il résulte une provision pour perte de change de 4,7 millions d'euros inscrite en provisions pour risques au bilan de la Société au 31 décembre 2021 (note 8).

NOTE 15 ENGAGEMENTS AU TITRE D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES, ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES

Obligations contractuelles

En millions d'euros	Total	Paielements dus par période		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Obligations liées aux dettes financières (note 9)	1 159,5	0,2	-	1 159,3
Obligations issues des locations-financement (crédit-bail)	29,8	29,8	-	-
Obligations issues des locations simples	-	-	-	-
TOTAL	1 189,3	30,0	-	1 159,3

Locations

Au 31 décembre 2021, les engagements de la Société sont principalement relatifs au contrat de crédit-bail immobilier lié à un immeuble à usage de bureaux situé à Massy (France), incluant une option d'achat de 26,3 millions d'euros à l'issue d'une période de 12 ans. Le coût annuel de ces loyers s'est élevé à 6,7 millions

d'euros en 2021 et 2020. Un amortissement de 0,3 million d'euros a été constaté sur les aménagements et installations de l'immeuble situé à Massy en 2021 contre 0,4 million d'euros en 2020.

Le tableau suivant présente la valeur des engagements relatifs existants au 31 décembre 2021 :

En millions d'euros	Loyers
2022	3,5
2023	-
2024	-
Au-delà de 2024	-
Coût total des loyers futurs	3,5
Option d'achat du siège social	26,3
Obligations issues des locations	
Crédit-bail :	
– Partie représentant les intérêts	0,7
– Valeur actuelle nette des contrats de crédit-bail	29,1

Garanties

En millions d'euros	Au 31 décembre	
	2021	2020
Financements	-	-
Garanties émises en faveur des banques	-	524,6
Opérations	-	-
Garanties émises en faveur de clients	114,6	151,7
Autres garanties	289,6	320,7
TOTAL	404,2	997,0

Les garanties émises en faveur des créanciers financiers concernent principalement la garantie conjointe de CGG SA en faveur de porteurs d'obligations sécurisées de premier rang.

Les garanties émises en faveur de clients sont des garanties de marché de type soumission, restitution d'acompte et bonne fin.

En 2021, les autres garanties concernent principalement les garanties octroyées dans le cadre des contrats d'affrètements de navires conclus avec Shearwater. La Société peut également se porter garante pour ses filiales dans le cadre d'opérations courantes : engagements douaniers, fiscaux, sociaux, locations.

Les échéances des garanties nettes octroyées à fin 2021 sont les suivantes :

En millions d'euros	Total	Montant des engagements de la période		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Garanties émises en faveur des banques	-	-	-	-
Garanties émises en faveur de clients	114,6	42,6	72,0	-
Autres garanties	289,6	85,7	178,0	25,9
TOTAL	404,2	128,3	250,0	25,9

Procédure de sauvegarde

Engagements de la Société dans le cadre de la procédure de sauvegarde

Dans un arrêt du 26 février 2020, la Cour de cassation française a confirmé la position de la Cour d'appel de Paris et rejeté la contestation faite par certains porteurs d'OCEANE minoritaires contre l'approbation du plan de sauvegarde par le tribunal de commerce de Paris le 1^{er} décembre 2017, mettant ainsi un terme définitif à ce litige.

Par jugement en date du 24 novembre 2020, le tribunal de commerce de Paris a constaté l'achèvement du plan de sauvegarde arrêté le 1^{er} décembre 2017.

Dans ce contexte, la société CGG a réitéré son engagement pris dans le cadre de la négociation du plan de sauvegarde de maintenir, et faire le nécessaire pour que les filiales de droit français qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce maintiennent en France les centres de décision actuellement situés en France, ce incluant le siège social de la Société, jusqu'au 31 décembre 2022.

Tierce opposition au jugement du Tribunal de Commerce de Paris

Le 22 décembre 2020, M. Jean Gatty, en qualité d'ancien représentant de chacune des deux masses d'Océanes et la société JG Capital Management (société de gestion de JG Partners, un ancien porteur d'Océanes) dont il est le dirigeant ont formé tierce-opposition au jugement du 24 novembre 2020, qui avait constaté l'achèvement par anticipation du plan de sauvegarde du groupe CGG.

Après les désistements de M. Jean Gatty, le Tribunal de Commerce de Paris a jugé le 7 mai 2021 la tierce opposition irrecevable, jugement aujourd'hui définitif.

Plaintes au pénal

Par ailleurs, le 2 février 2021, CGG a été informée que JG Capital Management a déposé une plainte simple afin de remettre en cause les conditions de la restructuration financière du Groupe arrêtées en 2017 dans le cadre du Plan de Sauvegarde de CGG. La Société rappelle que ce point lié au traitement des créanciers détenteurs d'obligations High Yield et d'Océanes a été longuement débattu devant différentes juridictions par les parties prenantes, ce de manière tout à fait transparente.

Le 29 avril 2021, CGG a déposé une plainte pour dénonciation calomnieuse en lien avec la plainte déposée par JG Capital Management.

Recours en révision

Le 29 mars 2021, JG Capital Management a assigné CGG devant le Tribunal de Commerce de Paris afin de tenter d'obtenir, par voie d'un recours en révision, l'annulation du jugement du 1^{er} décembre 2017, qui a approuvé le Plan de Sauvegarde de CGG. A la date du présent Document, les procédures judiciaires liées à ce recours sont toujours en cours.

Accords d'intervention

Suite à la Clôture Marine, Shearwater CharterCo AS a conclu des accords d'affrètement coque-nue de cinq ans avec les filiales de GSS, garantis par Shearwater, portant sur cinq navires 3D haut de gamme équipés de streamers. Dans le cadre de l'Accord d'intervention, le Groupe a consenti à se substituer à Shearwater CharterCo AS en tant que preneur des cinq navires 3D haut de gamme équipés de streamers en cas (i) de défaut de paiement de Shearwater CharterCo AS, ou (ii) d'insolvabilité de Shearwater.

Dans l'hypothèse où les Accords d'Intervention seraient activés, le Groupe serait en droit de résilier l'Accord de Capacité et deviendrait le preneur des cinq navires 3D haut de gamme équipés de streamers dans le cadre de contrats d'affrètement coque-nue. Le Groupe pourrait enfin, grâce aux nantissements pris en sa faveur, se porter acquéreur de la totalité du capital de GSS, étant entendu que les principaux actifs de GSS et de ses filiales seraient constitués des cinq navires 3D haut de gamme et des streamers et que les dettes bancaires attachées auxdits navires constitueraient les principaux passifs. Ces accords n'ont eu aucune incidence sur les comptes de la Société.

Litiges et autres risques

La Société fait l'objet de réclamations et d'actions judiciaires dans le cours normal de son activité. À ce jour, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

NOTE 16 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de la Société est principalement constitué de prestations de services administratifs et de services généraux facturées aux filiales du Groupe. Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires par zone géographique :

<i>En millions d'euros</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020
France	11,5	8,9
Autres	17,5	8,0
TOTAL	29,0	16,9

NOTE 17 TRANSFERTS DE CHARGES

Au 31 décembre 2021, le poste transferts de charges d'exploitation s'élève à 6,9 millions d'euros, correspondant principalement à des refacturations d'honoraires à différentes filiales du groupe, ainsi qu'aux refacturations à la société CGG Services SAS de charges relatives au bâtiment Galileo.

Le poste transferts de charges exceptionnelles s'élève à 21,6 millions d'euros correspondant aux frais de refinancement du 1^{er} avril 2021.

NOTE 18 RÉSULTAT FINANCIER

<i>En millions d'euros</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020
Gains (pertes) de change	(13,4)	11,2
Dividendes reçus des filiales	232,1	203,7
Revenus des créances rattachées aux participations	41,2	20,8
Intérêts sur avances de trésorerie accordées	7,9	10,8
Commissions de garantie données	0,7	3,2
Autres produits financiers	-	1,2
Produits financiers	49,8	36,0
Commissions pour garantie	(8,8)	(4,7)
Intérêts sur emprunts	(88,3)	(65,3)
Intérêts sur avances de trésorerie reçues	(4,5)	(9,6)
Commissions sur crédit syndiqué français	(1,1)	-
Autres charges d'intérêts	-	-
Charges d'intérêts financiers	(102,7)	(79,6)
Variation de provisions pour titres de participation et créances rattachées (note 4)	54,3	(1 098,6)
Provision pour dépréciation des autres Immobilisations Financières (note 4)	33,2	(33,2)
Variation de provisions pour risques de change (note 8)	(3,7)	31,5
Dotations nettes de reprises de provisions financières	83,8	(1 100,3)
RÉSULTAT FINANCIER	249,6	(929,0)

Change

Les gains et pertes de change enregistrés par la société proviennent principalement des prêts et emprunts libellés en devises.

Dividendes reçus des filiales

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2021	2020
CGG Holding BV	33,9	142,3
CGG Marine Resources Norge AS	41,2	44,9
CGG Do Brazil	0,3	6,5
Wavefield Inseis AS	2,8	6,3
CGG International	3,2	2,8
Veritas Do Brasil	0,7	0,9
Sercel Holding SAS	150,0	-
Dividendes	232,1	203,7

Produits financiers

Les revenus des créances rattachées aux participations correspondent aux intérêts sur les prêts accordés à CGG Holding B.V. et CGG Holding (U.S.) Inc portant intérêts respectivement à 8,4 % et 9,75 % (note 4).

En 2021 et 2020, les autres produits financiers correspondent à des produits de placements financiers.

NOTE 19 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

<i>En millions d'euros</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020
Variation de provisions pour risques filiales (note 4)	-	-
Dotations aux amortissements exceptionnels	-	(1,0)
Autre variation de provisions exceptionnelles	0,3	0,8
(Dotations)/reprises de provisions exceptionnelles	0,3	(0,2)
Produits (charges) exceptionnels de restructuration	(0,6)	(0,6)
Autres Produits (charges) exceptionnels	16,0	(11,3)
Produits (charges) exceptionnels, nets	15,4	(11,9)
Plus-values de cessions d'actifs	(529,9)	(125,2)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(514,2)	(137,3)

Autres Produits (charges) exceptionnels

En 2021, les autres produits exceptionnels incluent un produit d'un montant de 15,9 millions d'euros, suite à la constatation d'une plus-value sur les titres Geomar (note 4, réduction de capital non motivée par des pertes – avril 2021).

En 2020, les autres charges exceptionnelles comprenaient une charge d'un montant de (11,7) millions d'euros, suite à la renonciation de la Société à ses droits sur dividendes 2019 de la société Argas. Cette charge était compensée par un profit de 0,4 million d'euros correspondant à l'annulation des créances pré-sauvegarde forcloses et devenues définitivement inopposables à

la Société, suite au jugement du tribunal ayant constaté la bonne exécution et la clôture du Plan de Sauvegarde.

Plus-values de cessions d'actifs

Les moins-values constatées en 2021 correspondent principalement aux cessions des titres de placement Shearwater et aux titres de participations détenus dans la société CGG Marine Resources Norge AS. Les moins-values constatées en 2020 correspondaient à la cession des titres de participation détenus dans la société Seabed Geosolutions B.V. (note 2).

NOTE 20 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES**Charge d'impôt**

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020
FRANCE		
Charge courante	-	-
Charge du régime d'intégration fiscale	-	-
Produit du régime d'intégration fiscale	3,9	8,8
Report en arrière des déficits	-	-
Provision pour utilisation de déficits des filiales	(0,1)	(1,5)
	3,8	7,3
ÉTRANGER		
Charge courante	-	-
Charge des exercices antérieurs	(0,3)	-
Écart de change	-	-
	(0,3)	-
TOTAL (CHARGE) PRODUIT D'IMPÔT	3,5	7,3

CGG a opté depuis le 1^{er} janvier 1991 pour le régime de l'intégration fiscale pour ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %. À ce titre, chaque société du Groupe d'intégration fiscale détermine sa charge d'impôt comme si elle n'avait jamais été intégrée et la paye à CGG dans les conditions de droit commun. Par ailleurs, la Société

constate une provision destinée à tenir compte des déficits imputés sur le résultat d'ensemble et encore disponibles pour les filiales. La provision tient compte du déficit d'ensemble reportable au 31 décembre 2021, réparti proportionnellement sur toutes les sociétés du Groupe, y compris la mère.

Situation fiscale latente

En millions d'euros	Début exercice		Variations		Fin exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Nature						
1. Décalages certains ou éventuels						
a) Provision pour retraite	0,3	-	-	-	0,3	-
b) Frais d'acquisition titres	-	-	-	-	-	-
c) Plus-value en sursis d'imposition	-	-	-	-	-	-
d) Écarts de change latents nets	2,4	-	-	(2,4)	-	-
e) Provision pour risques de change	0,3	-	-	(0,3)	-	-
f) Provision pour risques filiales	-	-	-	-	-	-
g) Provision pour dépréciation sur actions propres	3,3	-	-	-	3,3	-
h) Autres	-	(0,3)	-	-	-	(0,3)
Sous-total	6,3	(0,3)	-	(2,7)	3,6	(0,3)
2. Éléments à imputer						
a) Déficits reportables fiscalement	495,5	-	16,3	-	511,8	-
b) Moins-value à long terme	-	-	-	-	-	-
Sous-total	495,5	-	16,3	-	511,8	-
TOTAL	501,8	(0,3)	16,3	(2,7)	515,4	(0,3)

NOTE 21 EFFECTIFS

La ventilation des effectifs de la Société est la suivante :

	2021	2020
Ingénieurs et cadres	14	17
Employés, ouvriers	-	1
TOTAL EFFECTIFS	14	18
Personnel mis à la disposition de CGG par ses filiales	-	-

NOTE 22 RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres du Conseil d'administration reçoivent une rémunération, à raison de leur fonction. En février 2022, la Société a versé à ce titre une somme totale de 481 515 euros aux membres de son Conseil d'administration au titre de l'exercice 2021, à rapprocher d'une enveloppe de 550 000 euros autorisée par l'Assemblée générale du 16 juin 2020 et inchangée pour l'exercice 2021 en l'absence d'une nouvelle décision de l'Assemblée générale.

La rémunération globale versée au Président du Conseil d'administration s'est élevée en 2021 à 240 000 euros.

La rémunération globale versée au cours de l'exercice au Directeur Général s'est élevée en 2021 à 860 861 euros. Ce montant inclut l'ensemble des indemnités ayant déjà été soumises à la procédure des conventions réglementées dans le cadre de son mandat social.

NOTE 23 TRANSACTIONS AVEC LES SOCIÉTÉS LIÉES

La Société fournit des services à une ou plusieurs sociétés du Groupe CGG dans le cadre de contrats conclus aux conditions de marché. De même, elle reçoit des prestations équivalentes en provenance d'une ou plusieurs de ces sociétés.

En millions d'euros	2021	2020
EXPLOITATION		
Chiffre d'affaires (note 16)	29,0	16,9
Charges d'exploitation	17,3	6,6
(Dotation) reprise nette de provision pour dépréciation de créances de filiales	-	-
Créances Clients et autres créances d'exploitation et comptes courants débiteurs	23,6	6,5
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	(19,0)	(10,5)
FINANCIER		
Dividendes reçus (note 18)	232,1	203,7
(Dotation) reprise nette de provision pour dépréciation de titres et avances de trésorerie (note 4)	54,3	(1 098,6)
Autres produits (charges) financiers nets	28,1	20,5
Créances rattachées à des participations, nettes (note 4)	675,9	85,5
Dettes rattachées à des participations (note 4)	135,3	-
Dividendes à recevoir	-	-
Avances de trésorerie accordées (note 6)	135,4	322,8
Avances de trésorerie reçues (note 6)	(295,9)	(376,9)
EXCEPTIONNEL		
Subvention d'équilibre avec clause de retour à meilleure fortune (note 19)	-	-
Produits (charges) exceptionnels sur opérations financières	15,9	(11,7)
Plus ou moins-value de cession – Immobilisations financières	(483,2)	(125,2)
(Dotation) reprise nette de provision pour dépréciation de risques filiales (note 4)	-	-
IMPÔT		
(Charge) produit d'intégration fiscale (note 20)	3,9	8,8
(Dotation) reprise nette provision pour utilisation des déficits (note 20)	(0,1)	(1,5)
Intégration fiscale - Comptes courants nets (notes 6 et 13)	(217,1)	(214,6)
ENGAGEMENTS HORS BILAN		
Garanties émises en faveur de clients	114,6	151,7
Garanties émises en faveur des banques	-	524,6
Achats à terme de devises	-	23,6

NOTE 24 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**CGG a signé une promesse de vente pour la cession-bail de son Siège Social**

Le 18 janvier 2022 la Société a annoncé la signature d'une promesse de vente avec Pramena Investment & Anacap Financial Partners pour la cession, dans le cadre d'une opération « Sale et lease back » de Galileo, son siège social situé à Massy. La clôture de cette transaction est attendue au deuxième trimestre 2022.

Guerre en Ukraine

Le Groupe CGG surveille très attentivement les implications de la guerre en Ukraine afin de protéger ses employés et d'en évaluer l'impact économique. CGG n'a pas de présence opérationnelle en Ukraine ; sa présence en Russie, sur le terrain, est assez limitée. En 2021, le chiffre d'affaires réalisé en Russie a représenté environ 4% du chiffre d'affaires du Groupe.

6.2.5 Délais de paiement

Au 31 décembre 2021, le solde des dettes de la société-mère à l'égard de ses fournisseurs (fournisseurs d'immobilisations inclus) s'élève à 19,9 millions d'euros et se décompose comme suit :

ARTICLE D. 441 L.-1° : FACTURES REÇUES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU

	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement (voir note ci-dessous)						
Nombre cumulé de factures concernées	42					10
Montant cumulé des factures concernées en millions d'euros (TTC)	18,9				1,0	1,0
Pourcentage du montant des factures concernées	95,2 %				4,8 %	4,8 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	Factures non comptabilisées : 10					
Montant total des factures exclues en millions d'euros (TTC)	Montant des factures non comptabilisées : 1,7					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code du commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels					
	Délais légaux					

Au 31 décembre 2021, le solde des créances de la société-mère à l'égard de ses clients s'élève à 23,7 millions d'euros et se décompose comme suit :

ARTICLE D. 441 L.-2° : FACTURES ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU

	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement (voir note ci-dessous)						
Nombre cumulé de factures concernées	47					4
Montant cumulé des factures concernées en millions d'euros (TTC)	23,6	0,1				0,1
Pourcentage du montant des factures concernées	99,6 %	0,4 %				0,4 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues en millions d'euros (TTC)						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code du commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels					
	Délais légaux					

6.2.6 Tableau des résultats financiers de CGG au cours des cinq derniers exercices (articles R. 225-83 et R. 225-102 du Code de commerce)

Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices

(Articles 133, 135 et 148 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967)

En euros	2017	2018	2019	2020	2021
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	17 706 519	7 099 448	7 099 563	7 113 923	7 116 639
b) Nombre d'actions émises	22 133 149	709 944 816	709 956 358	711 392 383	711 663 925
c) Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations (voir note ci-dessous)	1 160 364	-	-	-	-
d) Capitaux propres	280 022 548	1 790 163 681	1 887 496 882	811 891 486	520 894 173
II. Résultat global des opérations effectuées					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	26 467 304	27 549 575	26 389 011	16 884 801	29 013 250
b) Résultat avant impôts, participation, amortissements et provisions	9 019 980	52 664 150	60 121 733	12 844 224	(377 765 039)
c) Participation des salariés	-	-	-	-	-
d) Impôts sur les bénéfices	(57 430 849)	250 482	(19 924 332)	(7 256 246)	(3 744 126)
e) Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	(944 927 344)	(271 326 175)	97 295 002	(1 075 646 338)	(291 183 172)
f) Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
III. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôts et participation mais avant amortissements et provisions	3,00	0,07	0,11	0,03	(0,53)
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	(42,69)	(0,38)	0,14	(1,51)	(0,41)
c) Dividende net versé à chaque action	-	-	-	-	-
IV. Personnel					
a) Effectif moyen	32	27	22	18	14
b) Montant de la masse salariale	8 923 393	8 229 076	8 263 169	5 515 555	5 402 078
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	3 423 145	2 731 349	3 116 675	1 919 830	2 222 716

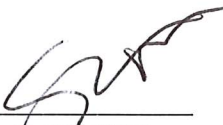
Note relative au nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations : le 21 février 2018, dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de restructuration financière, l'ensemble des obligations ont été converties en capital.

CGG

Société Anonyme au capital de 7 117 912 €
Siège social : 27 avenue Carnot, 91300 Massy
N° 969 202 241 - RCS Evry

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 5 MAI 2022**

Extrait certifié conforme
Le 5 mai 2022



Sophie ZURQUIYAH
Directeur Général

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration et connaissance prise du rapport sur les comptes annuels des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par une perte nette de 291 183 171,65 € ainsi que les opérations traduites dans les comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

Deuxième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuvant la proposition du Conseil d'administration, décide d'imputer la perte nette de 291 183 171,65 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, en Report à nouveau, lequel, après affectation, aura un solde négatif de 291 019 016,65 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

Troisième résolution

(Apurement du solde négatif du Report à Nouveau par prélèvement sur le poste « Prime d'Emission »)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuvant la proposition du Conseil d'administration, décide de prélever la somme de 291 019 016,65 € sur le poste « Prime d'émission » afin d'apurer le report à nouveau négatif tel qu'il résulte de la résolution ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

Quatrième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration et connaissance prise de celui des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par une perte nette de 180,0 millions de dollars US, ainsi que les opérations traduites dans les comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.



Greffe du tribunal de commerce d'Evry
1 rue de la Patinoire, 91011 EVRY CEDEX
09:00 – 11:45, 13:30 – 16:45
Téléphone : 01 69 47 36 50
www.greffe-tc-evry.fr - www.infogreffe.fr

REPONSE REJET:

Le bilan (actif/passif) se trouve au paragraphe 6.2.1.
(pages numérotées 248 et 249)
et le compte de résultat se trouve au paragraphe 6.2.2
(page numérotée 250)

RCS / BIL / MBX / 2022/21779
CABINET MEGAIDES
BP 51
1 AVENUE DE LA RÉSISTANCE
93340 LE RAINCY

Evry, le 9 mai 2022

Nos références : C1_BIL_DEMAT * 2019B02674 * MBX * 2022/21779 * 969202241
Dépôt des comptes exercice clôturé le 31/12/2021
Entreprise : CGG
Vos références : 2974453/CC
Pour toute réponse, joindre impérativement le présent courrier

RECLAMATION DE PIECES OU RENSEIGNEMENTS MANQUANTS

Madame, Monsieur,

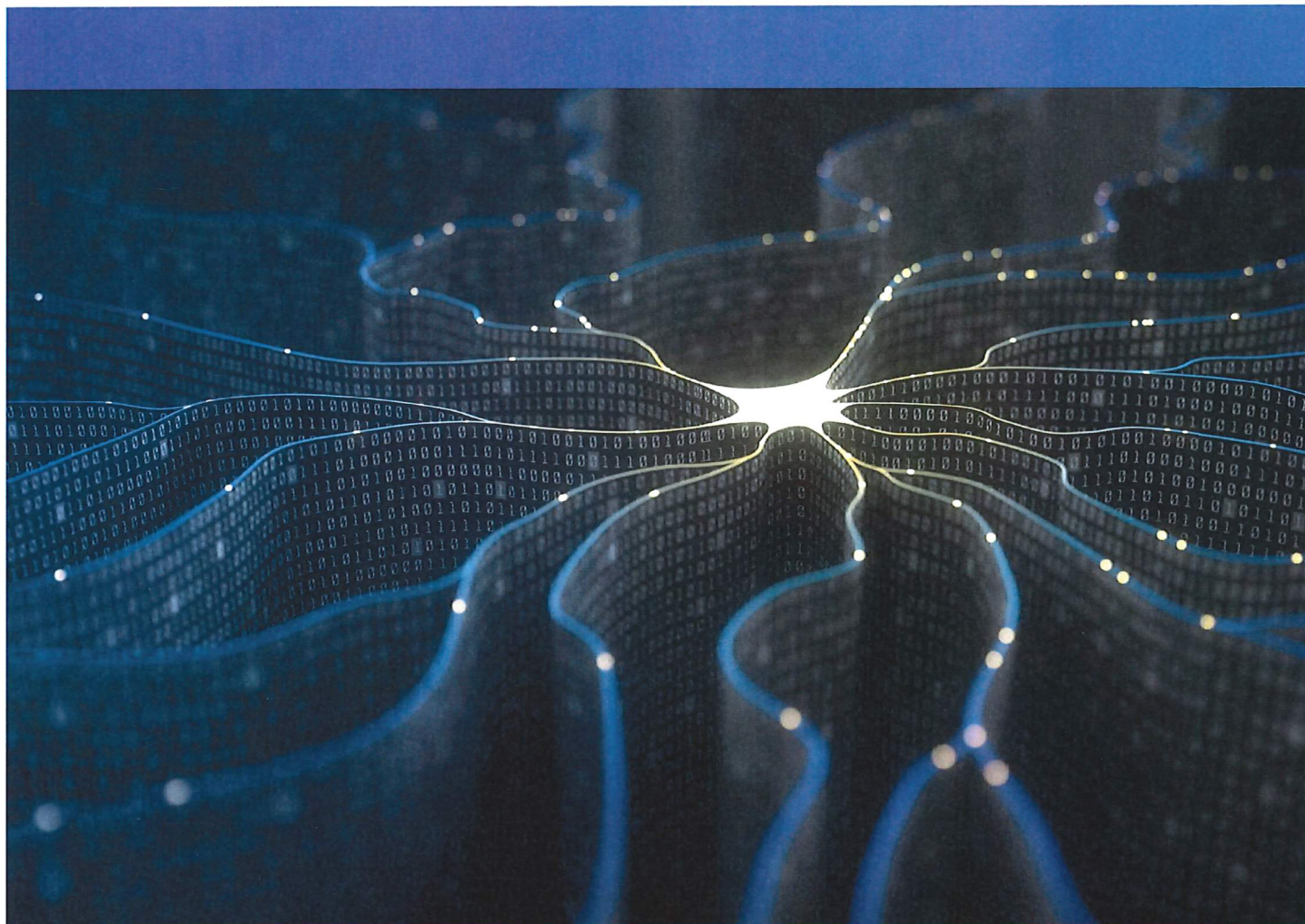
Nous avons bien reçu votre dossier. Afin de procéder à sa régularisation, il convient de nous fournir les pièces ou renseignements manquants suivants, par voie dématérialisée ce qui permettra un traitement accéléré du dossier :

- **Dépôt des comptes annuels : Il manque le document actif/passif et le compte de résultat**

Veuillez également joindre à l'appui de votre envoi un règlement de **1,36 €** pour couvrir les frais de demande de renseignements ou pièces manquants. Il vous revient de nous en régler sa globalité ou son solde (si vous avez déjà effectué un règlement sur une relance précédente).

Ce règlement est à effectuer sur le site www.infogreffe.fr si vous répondez par voie dématérialisée.

Avec nos salutations distinguées.
Le greffier



DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021

incluant le rapport financier annuel

Certifié conforme
Le 5 mai 2022

Sophie ZURQUIYAH
Directeur Général



6.2.7 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée générale de la société CGG,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CGG relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux

Comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation et des créances rattachées

Point clé de l'audit

Au 31 décembre 2021, les titres de participation figurent au bilan pour un montant net de 1 203 millions d'euros, les créances rattachées pour un montant net de 676 millions d'euros.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et dépréciés à raison des moins-values latentes, lesquelles sont généralement estimées par la direction en fonction de leur valeur d'usage. La détermination de la valeur d'usage repose sur les business plans par activité du Groupe et des estimations y afférentes, notamment en ce qui concerne :

- les flux de trésorerie futurs attendus des activités du Groupe, étant précisé que des flux de trésorerie normatifs sont utilisés au-delà de la troisième année, et que ceux-ci intègrent les flux relatifs aux nouveaux business positionnés sur les marchés en forte expansion des Sciences du Digital, de la Transition Énergétique et des Solutions de Surveillance et d'Observation ;
- les taux d'actualisation appliqués à ces flux ;
- le taux de croissance à long terme retenu pour la projection de ces flux.

Ces principes sont décrits dans les notes 1 et 4 des comptes annuels.

Comme indiqué dans la note 2, la comparaison entre la valeur d'usage et la valeur nette comptable des titres de participation a amené à constater une dépréciation de 433 millions d'euros dans le compte de résultat de l'exercice 2021.

Nous avons donc considéré l'évaluation des titres de participation et des créances qui leur sont rattachées comme un point clé de l'audit, en raison de leur importance dans les comptes et des estimations et des jugements de la direction nécessaires, en particulier dans le contexte de transition énergétique.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté notamment à :

- prendre connaissance de la méthode d'évaluation des titres de participation retenue par la société ;
- étudier la cohérence des estimations de flux de trésorerie futurs avec les principales hypothèses opérationnelles retenues, issues du budget 2022 du groupe et des perspectives du groupe sur la période 2023-2024 établies par la direction et approuvées par le conseil d'administration ;
- prendre connaissance des principales hypothèses retenues pour l'estimation des flux de trésorerie normatifs, et les examiner, notamment au regard des perspectives du marché

du pétrole et du gaz, d'une part, et des marchés des Sciences du Digital, de la Transition Énergétique et des Solutions de Surveillance et d'Observation, d'autre part ;

- réaliser une analyse rétrospective des estimations de flux de trésorerie ;
- apprécier l'existence d'informations externes qui pourraient contredire les hypothèses de la direction.

Nous avons par ailleurs intégré à notre équipe des spécialistes en évaluation afin, notamment, d'analyser les taux d'actualisation et le taux de croissance à long terme retenus par la direction, et d'apprécier l'adéquation des taux d'actualisation avec le niveau de risque intégré dans les flux de trésorerie. Ceux-ci ont déterminé de manière indépendante des fourchettes acceptables de taux et ont examiné les taux retenus par la direction au regard de celles-ci.

Nous avons également examiné le caractère approprié des informations relatives à l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées qui sont présentées dans les comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaire aux Comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général et du Directeur Financier.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société CGG par votre Assemblée générale du 15 mai 2003 pour le cabinet Mazars et du 29 juin 1977 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Mazars était dans la dix-neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la quarante-cinquième année dont quarante et une années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations

comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 11 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS
Jean-Louis Simon

ERNST & YOUNG et Autres
Claire Cesari-Walch